



## Communiqué de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT

La CE du SNTRS-CGT réunie le 15 septembre 2020 se prononce à l'unanimité, contre la signature du protocole d'« accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières » adjoint au projet de loi de programmation pour la recherche (2021-2030).

Le ministère a cherché de façon déloyale à contraindre les organisations syndicales à signer ce protocole après un simulacre de négociation.

Depuis des années, nous revendiquons des améliorations de salaire et de carrière. Avec les personnels des organismes de recherche et des universités, nous dénonçons la précarité galopante et revendiquons un changement de cap radical avec des recrutements sur postes de titulaires à un niveau correspondant aux besoins ainsi que la résorption de la précarité. Nous revendiquons des budgets récurrents pour les laboratoires.

Sans nos actions et revendications sans cesse martelées depuis 15 ans sur le volet salarial, l'emploi et les budgets de la recherche, aucun argent ne serait sur la table à l'heure actuelle.

Ainsi nous ne pouvons signer un protocole institutionnalisant la précarité et la remise en cause de nos statuts. Nous refusons aussi la généralisation des primes au mérite.

Nous exigeons l'abandon de la LPR comme celui du protocole et l'ouverture de véritables négociations sur les carrières et les rémunérations ainsi que sur le financement des laboratoires.

Nous appelons les personnels à se mobiliser dès le 17 et le 21 septembre pour faire triompher nos revendications.

Villejuif, le 15 septembre 2020